

La Suisse soutient la demande palestinienne de changement de statut à l'ONU

28.11.2012

La Suisse votera en faveur de la demande palestinienne de rehaussement de statut à l'Organisation des Nations Unies (ONU) lors du vote prévu à l'Assemblée générale (AGNU). Selon le Conseil fédéral, ce changement de statut – d'entité avec un statut d'observateur à celui d'Etat observateur – doit permettre de revitaliser le concept de la solution à deux Etats dans la perspective des négociations de paix israélo-palestiniennes.

Le Conseil fédéral a pris cette décision lors de sa séance du 21 novembre dernier. Le gouvernement considère que le projet de résolution octroyant à la Palestine le statut d'Etat observateur à l'ONU, qui doit être soumis au vote de l'AGNU, est constructif et pragmatique. Sa décision de soutien s'inscrit dans le cadre de la politique de la Suisse qui vise à l'instauration d'une paix négociée, juste et durable entre Israël et un Etat palestinien indépendant et viable à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Le Conseil fédéral s'est prononcé pour le soutien à la résolution principalement sur la base des éléments suivants: les conséquences d'un vote positif à l'AGNU sur le processus de paix israélo-palestinien ainsi que l'impact de la prise de décision de la Suisse sur son engagement dans la région.

Concernant les conséquences d'un vote positif, le Conseil fédéral considère qu'un changement de statut pour la Palestine permettra de revitaliser le concept de la solution à deux Etats, en mettant sur un pied d'égalité Israël et la Palestine dans la perspective des négociations de paix. A plusieurs reprises, notamment lors de sa visite officielle à Berne le 15 novembre dernier, le président palestinien Mahmoud Abbas s'est engagé à relancer le processus de paix immédiatement après le vote à l'ONU.

De plus, ce statut d'Etat observateur s'accompagnera de droits mais aussi d'obligations, notamment celle de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force consacrée dans la Charte des Nations Unies. Il ouvrira également à la Palestine les portes de plusieurs conventions internationales, notamment dans le domaine de la protection des droits de l'homme et de la lutte contre le terrorisme.

Concernant l'impact de la décision du Conseil fédéral sur la politique de la Suisse dans la région, le gouvernement a relevé que la Suisse est un acteur respecté et dispose d'un profil particulier dans la région. Elle est perçue par les Israéliens et les Palestiniens comme un acteur indépendant, prônant une politique de dialogue avec toutes les parties. Le fait de soutenir le rehaussement de statut de la Palestine au sein de l'ONU s'inscrit dans la cohérence de la politique étrangère de la Suisse dans cette région.

La décision du Conseil fédéral relative à la demande palestinienne de rehaussement de statut au sein de l'ONU se distingue de la demande d'adhésion de la Palestine à l'UNESCO. A l'époque, le Conseil fédéral avait décidé de s'abstenir en relevant que le débat sur le statut de la Palestine ne devait pas avoir lieu à l'UNESCO, une organisation onusienne à vocation technique, mais au sein des organes politiques des Nations Unies.

Conseil fédéral

Internet: <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>

Département fédéral des affaires étrangères

Internet: <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/recent/media.html>